

DISCOURS DU PREMIER MINISTRE DEVANT LE SÉNAT LE 4 MAI 2020

> Lien vers la vidéo

CE QUE DIT LE PREMIER MINISTRE

- Au surplus de sa déclaration devant l'Assemblée nationale, le 28 avril dernier, <u>le Premier</u> ministre a annoncé :
- une aide de 200 € pour 800 000 jeunes précaires ou modestes, de moins de 25 ans, à partir de mi-juin;
- une possible réouverture des lieux de culte, envisagée le 29 mai ;
- le **report du déconfinement à Mayotte** où le virus circule « activement » (un point sera fait le 14 mai pour envisager un assouplissement du confinement ;
- la possibilité de **précisions législatives sur le régime de responsabilité pénale des élus et des entreprises** pendant le déconfinement, tout en rappelant le cadre de la « loi Fauchon » et la jurisprudence qui sembleraient pourtant suffisants
- Des précisions complémentaires ont été apportées à certains dispositifs économiques :
- Le chômage partiel restera en vigueur jusqu'au 1^{er} juin puis sera adapté selon l'évolution de l'épidémie;
- **Le fonds de solidarité** sera ouvert **jusqu'à la fin du mois du mai**. Il sera renforcé pour les TPE faisant l'objet d'une fermeture administrative ;
- **L'exonération des charges fiscales** concernera les entreprises du tourisme et de la restauration mais aussi les TPE ayant fait l'objet d'une fermeture.
- Le Premier ministre a rappelé <u>les éléments fondamentaux du déconfinement</u>, reposant sur le triptyque « *protéger, isoler, tester* » :
- Le déconfinement sera progressif et territorialisé
- L'assouplissement du confinement s'accompagnera d'un assouplissement des contrôles.
- L'accès à certaines données de santé aux « brigades chargées de remonter les chaînes de contamination » en complément des mesures de déconfinement afin de « remonter les chaines de contamination »

• Sur l'accès aux masques :

- L'État financera 50% des masques grand public que sont en train de se procurer les collectivités et une partie du coût de ces achats sera pris en charge de manière rétroactive pour les commandes passées à compter du 13 avril dernier.
- L'Etat réservera une enveloppe hebdomadaire de 5 millions de masques grand public pour les plus vulnérables de nos citoyens.

• Sur la réouverture des écoles

- Dès le 11 mai, de manière progressive pour les écoles maternelles et élémentaires avec un maximum de 15 élèves par classe. Le masque sera proscrit pour les plus jeunes.
- A partir du 18 mai, les collèges rouvriront et les élèves seront obligés de porter un masque si la distanciation sociale ne peut être respectée.

• Sur la continuité du travail en entreprise

- Le télétravail doit se poursuivre au maximum après le 11 mai pour limiter le recours aux transports en commun
- Les entreprises doivent favoriser la distanciation physique quand le télétravail est impossible.
- La pratique des horaires décalés doit être encouragée

• Sur les échéances électorales

- Un rapport sur **l'installation des conseils municipaux élus en mars** sera rendu dans *« les plus brefs délais »* après l'avis du conseil scientifique
- Sur le deuxième tour des élections municipales, un rapport sera remis **au plus tard le 23 mai**, pour savoir s'il peut avoir lieu en juin, conformément à la loi du 23 mars dernier.